

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance en date du 25 septembre 1905, M. Fernand Amiot, Docteur ès Sciences Juridiques, Docteur ès Sciences Politiques et Economiques, est nommé Sous-Secrétaire des Commandements de S. A. S. le Prince.

Le Prince, par Ordonnance du 26 du même mois, approuve les résolutions prises dans l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet dernier par les actionnaires de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses annexes à Monte Carlo, résolutions relatives :

- 1° Au changement de la durée des fonctions des Administrateurs, portée à six années;
- 2° A la prorogation de la durée de la Société jusqu'au 1^{er} avril 1948;
- 3° A l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de contracter un emprunt de 1,500,000 francs par voie d'émission d'obligations, au mieux des intérêts de la Société.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Mardi prochain, 10 octobre, la Principauté recevra la visite d'un groupe important de membres du Congrès International contre la Tuberculose, congrès dont la solennelle séance d'ouverture a été tenue hier lundi à Paris, sous la présidence de M. Emile Loubet, président de la République. C'est par train spécial, organisé sur l'initiative d'un grand journal parisien avec l'aimable concours de la Compagnie P.-L.-M., que les congressistes feront cette belle excursion sur la Côte d'azur. Ce train partira de Paris le dimanche 8 octobre, à 7 h. 15 du soir, et sera le lundi matin à Hyères pour la visite des importants établissements sanitaires installés dans les environs de cette ville. Le lendemain, les congressistes arriveront dans la Principauté où une belle réception leur sera faite, comprenant, en outre de la visite de l'Hôpital et des installations de salubrité locales, un concert organisé par l'Administration de la Société des Bains de Mer et un banquet que S. Exc. M. le Gouverneur Général présidera.

S. A. S. le Prince a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la Société Vélocipédique Monégasque qui Lui avait été offerte par lettre du 28 juillet dernier. Ce témoignage de bienveillant intérêt, que Son Altesse Sérénissime a fait transmettre avec Ses vœux personnels pour la

prospérité de la S. V. M., a été accueilli avec grande joie par nos vaillants cyclistes. Pour célébrer cet heureux événement, le siège social de la Société a été brillamment illuminé avant-hier soir, dimanche, et un vin d'honneur auquel assistaient tous les membres, leur a donné l'occasion de lever avec enthousiasme leur verre à la santé de S. A. S. le Prince Albert, Président d'honneur du Sport Vélocipédique Monégasque.

* *

Dimanche prochain, 8 octobre, le Sport Vélocipédique Monégasque fera une sortie ayant pour but Levens-Vésubie. En voici le programme et les conditions :

Rendez-vous à la gare de Monaco à 6 heures du matin.
Départ de Monaco par le train de 6 h. 34' du matin.
Arrivée à Nice, gare du Sud, à 7 h. 30' du matin.
Départ de Nice par le train du Sud à 8 h. du matin.
Arrivée à Castagniers à 9 h. du matin.
Départ des Castagniers, à bicyclette, à 9 h. 15' du matin.
Arrivée à Vésubie à 11 h. du matin. (10 kilomètres en machine).

Apéritif et déjeuner à 11 h. 30'.
Départ de Vésubie, en machine, à 2 heures.
Arrivée à Nice à 5 heures. (35 kilomètres en machine).
Départ de Nice par le train de 7 h. 5' du soir.
Arrivée à Monaco à 7 h. 47' du soir.
La cotisation par sociétaire est fixée à 2 fr. 75 et à 3 fr. 55 pour MM. les membres honoraires, qui feront tout le trajet en chemin de fer.

La tenue réglementaire (insigne et ruban au chapeau) sera rigoureusement exigée.

Une seule liste d'inscription est déposée au siège social jusqu'au vendredi 6 octobre à midi, délai irrévocable.

MM. les sociétaires faisant le trajet en motocyclette se trouveront à Castagniers à 9 h. et ne devront pas dépasser cette ville avant l'arrivée de la colonne.

Des courses avec prix, consistant en médailles, seront organisées à cette sortie où sera couru le championnat de vitesse, à 700 mètres environ de la gare des Castagniers et sur une distance de 2,000 mètres en ligne droite. Ceux qui désireront concourir devront être inscrits avant le 4 octobre prochain, délai irrévocable, sur une liste spéciale déposée à cet effet au siège social.

Une matinée théâtrale, donnée par le Groupe d'Etudes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, avait attiré, dimanche après-midi, une nombreuse assistance dans la grande salle du Collège de la Visitation. Le spectacle, comprenant une comédie en 2 actes avec intermèdes de musique et de chant, a ravi les spectateurs et spectatrices qui ont chaleureusement applaudi les jeunes et intelligents artistes amateurs. Pendant un entr'acte, une quête fructueuse a été faite au profit des victimes du tremblement de terre de la Calabre, et la Charité eut ainsi sa bonne part dans cette charmante petite matinée d'Art, qui a été honorée de la présence de S.G. M^{re} du Curel, entouré de nombreuses notabilités locales.

Le Comité des fêtes de la Saint-Roman s'est réuni, sous la présidence de M. Botta, pour arrêter et régler les comptes de son dernier exercice. Les recettes s'élevant à 3,494 fr. 90 ont dépassé de 33 fr. 40 la somme des dépenses. Ce modeste

boni a été réparti entre trois familles nécessiteuses, par les soins du Comité qui a droit à tous les éloges pour son administration et pour la parfaite organisation des réjouissances populaires dont le bon ordre, l'éclat et la réussite n'ont rien laissé à désirer au cours de ce dernier été.

Les représentations de la troupe piémontaise, dont nous annonçons dernièrement les débuts au Théâtre des Variétés de la Condamine, ont actuellement beaucoup de succès et attirent chaque fois un public empressé dans cette salle populaire. La troupe de drame et de comédie, dont M^{me} Maria Gemelli est tout à la fois la directrice et « l'étoile », comprend d'ailleurs d'excellents éléments et le répertoire en est des plus variés.

Une grève qui a éclaté vendredi dernier à Nice parmi les employés de la Compagnie du Littoral, a eu pour conséquence la suppression provisoire des tramways électriques faisant le service Nice-Monaco-Menton. Dans l'intérêt de tous, nous faisons des vœux pour qu'un accord prochain mette fin à cet état de choses d'autant plus regrettable en cette époque de l'année que les étrangers commencent à arriver chaque jour en plus grand nombre sur la Côte d'azur.

Lettre de Paris

Paris, 1^{er} octobre 1905.

Le souvenir de la belle réception faite par le Gouvernement français et la population parisienne au roi Alphonse XIII est trop récent, pour qu'on ait lieu d'être surpris que celui qui en fut l'objet saisisse avec plaisir la prochaine occasion qui lui sera donnée d'en témoigner sa haute gratitude. Cette occasion sera, on le sait, le voyage que va faire en Espagne M. le Président Loubet, qui sera accompagné de M. le Ministre des affaires étrangères. Le jeune roi d'Espagne et la population madrilène préparent en conséquence une réception qui sera, paraît-il, d'un éclat exceptionnel. Le souverain en a arrêté lui-même le programme et veille aux moindres détails, avec cette grâce juvénile et le bel entrain qui ont conquis Paris après l'Espagne.

Pour que le représentant de la France soit plus étroitement son hôte, il a voulu l'avoir près de lui, au Palais-Royal. C'est là qu'il le conduira à son arrivée à Madrid et que s'ouvrira une longue série de fêtes et de galas.

Alphonse XIII est justement fier de Madrid, de ses monuments, de ses musées, et une journée sera presque entièrement consacrée à la visiter. Puis, M. Loubet sera convié à une garden-party dans le parc du Retiro et à une course de taureaux, où il passera une heure, et sera, plus que partout ailleurs, à même d'apprécier l'enthousiasme espagnol.

Le roi, qui n'a pas oublié la délicieuse journée qu'il passa à la Comédie-Française, tient à faire au président les honneurs du théâtre national. Il lui réserve également le plaisir d'une longue et grande chasse aux environs de Madrid. Ce sera, pour les deux chefs d'Etat, l'occasion d'une intimité étroite. Au retour, le soir, ils assisteront à un gala au « Teatro Real » qui est l'Opéra de là-bas.

M. Loubet aura enfin la grande joie de passer en revue la belle armée espagnole et, dans une réunion toute militaire, de déjeuner avec ses chefs.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme espagnol. On voit qu'il est admirablement choisi et que les sentiments de la population madrilène, si enthousiaste, si expansive, déjà, pourront se donner libre cours.

L'hiver, qui arrive à grands pas, sera-t-il rigoureux? Question d'actualité que se posent toutes nos élégantes frileuses en préparant déjà leurs malles pour aller hiverner sur la Côte d'azur. D'après certaines observations météorologiques qui nous parviennent d'Angleterre, il faudrait en effet s'attendre à de grands froids. On a signalé la présence de forts et nombreux glaçons dans l'Océan Atlantique à la latitude de 45 degrés; en même temps on a appris que des gelées intenses s'étaient déjà produites en Ecosse. C'est pourquoi les pronostiqueurs anglais se sont aussitôt alarmés et prétendent que le nouvel hiver sera d'une rigueur extrême.

Un de nos confrères parisiens est allé se renseigner au bureau central de météorologie où, en l'absence de M. Mascart, directeur, il a été reçu par M. Angot, chef de service et professeur à l'Institut agronomique, qui lui a répondu :

« Ne vous fiez pas aux pronostiqueurs; nul ne peut savoir les variations atmosphériques qui peuvent survenir dans un avenir plus ou moins éloigné. Ce qui est certain, c'est que nous pouvons établir irréfutablement le temps qu'il fera le lendemain; nous fixons quelquefois la température qui peut survenir dans les quarante-huit heures, très rarement celle qui régnerait trois jours après.

« Chaque matin, nous recevons les relevés pris sur les diverses stations météorologiques d'Europe et pouvons, par les rapports établis entre eux, fixer la température du jour suivant. J'avouerai même que, si nous possédions des stations météorologiques plus avancées à l'ouest de l'Irlande, dans l'Atlantique, nous pourrions connaître le temps trois ou quatre jours à l'avance. Ce sont de simples et exactes données scientifiques qui nous guident dans nos travaux. Le reste, ce que publient les almanachs et les gazettes sur le beau ou le mauvais temps prévu pour les saisons prochaines, ne sont que des probabilités fantaisistes, issues de cervelles plus ou moins imaginatives.

« Chaque fois que je termine mon cours de météorologie à l'Institut agronomique, je prévins mes élèves contre les assertions bizarres de ceux qui font métier de pronostiqueur. Je les range en deux catégories : les convaincus, sorte d'halucinés qui croient posséder le don de prophétiser le temps aux foules crédules, et les farceurs, ceux-ci beaucoup plus nombreux que les premiers. Autant vaudrait jeter dans votre chapeau plusieurs petits papiers mentionnant le vent, la pluie et la tempête, puis tirer au hasard; vous feriez une aussi utile besogne que celle entreprise par les pronostiqueurs.

« Je ne dis pas que nous n'arrivions un jour à établir exactement la température quelques mois à l'avance, la science fait chaque jour des progrès et nous saurons découvrir le moyen de déterminer les phénomènes atmosphériques à venir. C'est vers ce but, que nous voulons atteindre, que nos travaux sont efficacement dirigés chaque jour. Nos confrères de Londres nous aident beaucoup dans ce sens. Nul doute que, dans un proche avenir, nos recherches ne soient couronnées de succès. »

Et M. Angot fait, avec une souriante ironie, le procès des Mathieu de la Drôme et des Vieux Majors... L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

La prochaine Conférence de La Haye. — Les représentants de la Russie à l'étranger ont reçu une circulaire les chargeant de transmettre aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, une invitation à participer à la réunion à La Haye d'une seconde conférence de la paix.

Ils ont été chargés, en outre, de déclarer, au cas où les gouvernements étrangers adhèreraient aux propositions de la Russie, que ces projets du gouvernement russe ont en vue une conférence dont les travaux devront avoir un caractère essentiellement pratique, et que cette conférence devra traiter principalement des graves questions qui ont été soulevées pendant la dernière guerre et qui réclament une prompt solution.

LETTRES ET ARTS

La centième de « Werther ». — Soirée de gala, mardi dernier, à l'Opéra-Comique de Paris, où l'on faisait la centième de *Werther*. L'œuvre admirable de

Massenet, représentée devant une salle archicomble, a été acclamée du commencement à la fin. Une part de ce succès triomphal revient à M. Léon Beyle, qui interprète supérieurement le rôle de Werther; à M^{me} Charlotte Wyns, remarquable dans le rôle de Charlotte, et au magnifique ensemble d'une distribution qui réunit encore M^{lle} Vauthrin, MM. Allard, Vieuille, Huberdeau, Mesmaecker. Félicitons aussi l'orchestre qui exécute la partition avec une sûreté et une science parfaites.

A l'issue de la soirée, le public a applaudi avec enthousiasme l'œuvre, ses interprètes, et a acclamé le maître Massenet qui, venu spécialement à Paris, assistait à la représentation.

A l'Institut de France. — M. Chartran est candidat au fauteuil laissé vacant, à l'Académie des Beaux-Arts, par la mort du peintre Henner.

C'est dans le portrait que s'est spécialisé, on le sait, le peintre Chartran. On a, de lui, un portrait de Léon XIII que la gravure, le chromo ont popularisés.

Le nouvel Opéra-Comique de Berlin. — La construction de l'Opéra-Comique de Berlin touche à sa fin. Au parterre, il y a sept entrées, un passage qui va jusqu'à la scène, un vestiaire et un buffet. Les places de parquet sont au premier étage, et au-dessus d'elles celles des galeries. A chaque étage, les places sont contournées par un passage de circulation; de chaque côté sont les portes qui y donnent accès et, tout après, des buffets, vestiaires, etc. La construction est tout entière en fer et en pierre. Le nombre de colonnes métalliques de soutien est considérable, mais aucune absolument n'est visible. La dimension des places en largeur a été calculée de façon à laisser aux spectateurs la plus grande aisance; quant à la profondeur, elle a été réduite au strict nécessaire afin qu'il n'y ait pas de rangs trop éloignés de la scène. Les fauteuils et les stalles sont inclinés de telle façon que l'occupant ne soit jamais obligé de se retourner de côté pour voir le spectacle et que la direction de son regard puisse rester normale par rapport à la position du corps. Toutes les précautions ont été prises en ce qui concerne la sécurité du public. Une disposition spéciale des toitures a été adoptée pour permettre l'évacuation des produits délétères en cas d'incendie. La construction coûte environ 1,375,000 francs et doit être entièrement achevée le 15 octobre. L'inauguration se ferait le 20. La salle contiendra 1,250 personnes.

La musique à Berlin. — *Das Fest auf Solhang*, opéra, texte d'Ibsen, musique de Stenhammar, dont la première vient avoir lieu à l'Opéra royal de Berlin, a remporté un beau succès. Le compositeur a été rappelé maintes fois, et la critique locale reconnaît les mérites sérieux de la partition.

Le drame d'Ibsen est vieux de plus de cinquante ans; on le jouait déjà en 1855, avec la musique du musicien danois Müller. Plus tard, deux jeunes compositeurs allemands, Hugo Wolf et Hans Pfitzner, s'attaquèrent également à cette œuvre sans trop de succès. Ce qui séduisit sans doute ces compositeurs, puis aussi le jeune Stenhammar (il avait 22 ans quand il écrivit son œuvre), c'est que le drame d'Ibsen appartient à l'époque romantique du vieux maître et qu'il est écrit comme un livret d'opéra; il n'y a eu aucune retouche ni arrangement à faire, on a pu le « musiquer » tel quel, les vers vont par périodes, tirades, couplets et chœurs. Cependant, il n'a pas été écrit originairement pour être mis en musique, quoique cette mésaventure lui soit déjà arrivée quatre fois.

L'action se passe en Norvège au XIV^e siècle, ce qui fournit l'occasion de costumes et décors pittoresques. Solhang est un château où règne le grossier seigneur Bengt Gantesson à qui la belle Margit a donné, voici trois ans, sa main par dépit de n'avoir pu être aimée du trouvère Gudmund, favori du Roi. A l'occasion de la fête, le poète se présente au Solhang; il n'est plus qu'un proscrit, des calomnies l'ont desservi près du Roi, qui l'a banni. En le revoyant, Margit sent sa passion se réveiller et elle se prépare à empoisonner son mari pour être toute au trouvère. Mais celui-ci aime la sœur de Margit, la douce et tendre Signe, qui est recherchée par le bailli royal Kunt. Celui-ci, apprenant les amours de Signe et Gud-

mund, va faire arrêter ce dernier, dont il connaît l'infraction à la loi de bannissement. Le trouvère, après avoir détourné Margit du crime qu'elle préparait, a cette chance que le mari se querelle avec le bailli, qui le tue. Margit est libre, mais prise de remords, elle sacrifie son amour et unit les mains de Signe et Gudmund, qui rentre en grâce près du Roi, celui-ci ayant fait justice des calomnies lancées contre le trouvère.

Wilhelm Stenhammar est le compositeur le plus marquant de la jeune école suédoise. A peine âgé de 35 ans, il a produit assez de pièces symphoniques et chorales pour affirmer un talent riche et souple. Je me souviens d'une pièce lyrique, *Snoefrid*, qui avait produit un effet frappant. Fraîcheur d'invention mélodique, sens inné de l'harmonisation et surtout coloris orchestral instructif rehaussé par une technique solide, la musique de Stenhammar a encore pour elle d'être vivante, écrite dans la notion d'un mouvement dramatique naturel. Par contre, dans cette partition d'un jeune homme de 22 ans, les réminiscences involontaires wagnériennes sont trop sensibles encore. Il n'y a que l'âge qui puisse éliminer les traces de la tyrannie wagnérienne chez les natures bien douées, car cette imitation n'est pas un pillage de procédés, mais une suggestion de bonne foi. Le jeune musicien, trop imbu de la doctrine de l'homme de Bayreuth, croit sincèrement avoir « trouvé » telle ou telle expression qui ne lui appartient pas. Plus tard, il se saisit mieux et donne sa version personnelle, tandis que le truqueur n'arrive, avec l'expérience, qu'à imiter plus adroitement encore.

La couleur générale de Stenhammar reste bien scandinave. Parfois, des leit-motives ont la plastique de thèmes populaires. Le morceau le plus caractérisé semble être une ballade chantée par Margit, et dont les éléments mélodiques et harmoniques jouent un grand rôle dans le travail thématique, entre autres, au final du deuxième acte. La *Fest auf Solhang* n'est pas, ne peut pas être un chef-d'œuvre, étant donné l'âge du compositeur. Mais celui-ci y déploie tant de qualités juvéniles, riches et prometteuses, qu'on peut beaucoup attendre de lui; il a déjà beaucoup progressé dans des œuvres postérieures, comme *Snoefrid*, le moment vient donc où il sera à même de donner sa mesure.

Interprétation excellente de la part de M^{me} Goetze et M^{lle} Ekeblad, du ténor Grüning — tout à fait bien dans le récit du bannissement, — du baryton Hoffmann. Le *capellmeister* Muck dirigeait.

MARINE ET COLONIES

Le Sauvetage à la mer. — Les questions de sauvetage à la mer sont d'un tel intérêt qu'on ne saurait dédaigner aucune des tentatives faites dans le but de résoudre ce problème délicat et complexe.

Signalons donc dans cet ordre d'idées l'invention de M. Gabriel Morice, du Havre, qui vient de consacrer une brochure, parue ces jours-ci, à la description détaillée de son système.

Le « paraflue » — tel est le nom de l'appareil — est un engin portatif pour aveugler les voies d'eau en pleine mer. Sans entrer ici dans le détail technique, bornons-nous à noter que l'appareil se compose essentiellement de trois parties : l'obturateur, les bourrelets et la sillette. L'obturateur est la partie principale, destinée à étancher les voies d'eau; il peut couvrir une surface aussi grande que l'on veut. Les bourrelets sont destinés à empêcher la pénétration d'eau quand l'obturateur ne peut pas bien prendre l'empreinte de l'avarie. Quant à la sillette, elle a pour but d'empêcher le sillage de soulever le paraflue appliqué, quand le navire marche à grande vitesse.

La Commission du ministère de la marine a examiné cet engin et en a reconnu l'intérêt pratique.

Le dossier a été transmis à M. l'ingénieur en chef de la marine au Havre, au fin d'examen sur place et de rapport. Grâce à l'obligeance de la Compagnie Worms, de M. Le Magnen, son ingénieur et du capitaine Basroger, des essais de manœuvre ont été faits à bord du *Sephora-Worms*. M. l'ingénieur en chef a retourné le dossier quelques jours après, avec avis favorable. Une dépêche ministérielle a alors prescrit des expériences à l'arsenal de Cherbourg.

L'utilité du parafue est d'autant plus notoire qu'il n'existe rien dans la marine marchande pour aveugler les voies d'eau ; la marine de guerre dispose bien de quelques paillets Makaroff, qui ont certainement rendu des services ; mais, de l'avis des professionnels qui le connaissent, cet engin est beaucoup trop lourd, son application demande beaucoup trop longtemps, tellement longtemps qu'on ne peut y songer en cas de danger imminent ; en outre, sa surface est limitée et ne permet pas, par conséquent, d'opérer à coup sûr sous les fonds du navire. A part ses avantages spéciaux, à poids égal, le parafue couvre une surface 10 à 12 fois supérieure à celle du paillet Makaroff.

L'invention est à signaler. Son intérêt pratique reconnu la recommande tout particulièrement à l'attention.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les Hypothèses sur la nature des taches du soleil. — La nature des taches du soleil suscite encore bien des hypothèses, mais les progrès de l'analyse spectroscopique tendent à faire admettre qu'il s'agit d'abîmes, d'ouvertures qui se forment dans l'écorce moins chaude du soleil, et qui nous permettent d'apercevoir le noyau central dont le rayonnement calorifique plus intense explique la coïncidence des maximums de tache avec le phénomène météorologique des saisons les plus chaudes.

Mais l'histoire de l'astronomie a enregistré six grandes hypothèses que M. Ernest Lebon a exposées d'après les textes, rectifiant certaines erreurs qui avaient cours à ce sujet.

C'est en 1611, que C. Scheiner supposa que c'étaient des étoiles qui, passant devant le soleil, faisaient tache. Et cette hypothèse, réfutée par Biancani en 1620, a eu comme principaux partisans Cysat (1619), J. Tarde (1620), Smogulecz (1626), C. Malapert (1633), M. A. de Rheita (1645) et Cassini I (1653).

Scheiner croyait que les cieux étaient inaltérables, immuables, en bon aristotélicien ; mais Galilée, que le dogme de l'inaltérabilité n'impressionnait pas, conçut les taches comme des matières se dissolvant autour de l'astre, à la façon des nuages ou des fumées (Lettres à Marc Velsler écrites en 1612, et publiées en 1613). L'hypothèse a eu de nombreux partisans, Képler (1612-1621), J. Boulliaud (1645), Hevel (1647), Gassendi (1658), Du Hamel (1660) et même un physicien moderne, G. Kirchhof (1861).

C'est en 1619, que Snell conclut, d'observations à propos de la comète de 1618, que les taches devaient résulter de matières de profondeur rejetées, comme dans les volcans terrestres ; mais cet auteur n'eut pas le bénéfice de cette hypothèse des volcans, la plus proche des idées modernes, car, discutée sans qu'ils aient cités son auteur, par F. Liceti (1623) et M. A. de Rheita (1645), elle fut attribuée à Cassini I en 1688, et en 1692 par Voget, puis en 1696 par Cassini II ; et à William Derham (1711) par de la Lande (1775), alors que Derham l'attribuait lui-même à W. Crabtree (1640).

Descartes est l'auteur responsable et indiscutable de la théorie des écumes, exposée en 1644, dans ses *Principia philosophiæ*, les taches du soleil étant comparées aux écumes qui surnagent dans un liquide en ébullition, ce qui est admis par D. Rohault (1671), J.-N. Delisle (1719), Cassini II (1740).

Plus récente est l'hypothèse des scories, développée par Lahire, sans grands changements, en 1686, 1700 et 1702 ; il s'agirait de matières solides, c'est-à-dire relativement plus froides, nageant dans la substance liquide du soleil, comme de véritables scories.

L'hypothèse des rochers, exposée par Caramuel, dès 1870, est un peu différente. La matière liquide du soleil ne constituerait qu'une mer superficielle pouvant laisser à découvert des pics, des roches, des morceaux de continent solides et immobiles dont l'aspect sombre forme des taches sur la surface brillante de l'astre. Et l'auteur signale que d'autres déjà ont fait cette hypothèse. La théorie a été exposée sans citation de l'auteur par de Fontenelle (1707), J.-N. Delisle (1719), Cassini II (1740), et pourtant de la Lande crut en 1775 et 1778 l'avoir personnellement imaginée le premier, pour se rallier d'ailleurs ensuite plutôt à la conception de La Hire.

D'après une observation de Cassini II, plusieurs auteurs attribuèrent à Cassini I l'honneur de la théorie (Delambre en 1821, A. de Humboldt en 1856). A l'heure actuelle, c'est Caramuel qui est le premier en date, et il paraît être antérieur à Cassini I (1671), mais il a dû y avoir des auteurs qui exposèrent avant lui cette conception. Malgré ses recherches érudites, M. E. Lebon n'a pu encore les découvrir.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Retour à la Terre

Ce titre est tout un programme, auquel le nom de M. J. Méline donne une grande signification. Nul n'aime d'un amour plus fervent les choses de la terre et ne les défend d'un cœur plus passionné. M. Méline déplore l'exode des campagnes vers les villes ; il prêche le retour aux champs avec une bonhomie très savoureuse et une éloquence née de sa profonde conviction. Nous empruntons un joli chapitre à cet excellent ouvrage, paru chez Hachette :

DANS LES CAMPAGNES

L'homme est un être sensitif qui n'a pas seulement des besoins matériels, il a aussi des besoins d'imagination et il n'est jamais heureux si l'on ne met pas dans sa vie, si humble soit-elle, une petite pointe d'idéal ; avec les progrès de l'instruction générale et de la civilisation, ce genre de jouissance occupe une place de plus en plus grande dans les aspirations de l'humanité. Si l'on travaille plus qu'autrefois, on veut aussi plus de satisfactions intellectuelles et de distractions. Plus la lutte pour la vie devient ardente et féroce, plus la détente cérébrale s'impose.

Ces nouvelles exigences ont pris un tel empire, qu'elles sont devenues une des données essentielles du problème agricole lui-même, et qu'il n'est plus permis de les laisser de côté quand on essaie de le résoudre. La campagne tend de plus en plus à prendre l'esprit de la ville ; les facilités infinies de communication qui amènent tous les jours le paysan à la ville, où il peut jouir un instant de tous les plaisirs qu'il ignorait autrefois, parce qu'ils n'étaient pas à sa portée, ont insensiblement modifié les goûts de l'agriculteur et s'il se rapproche si volontiers des grands centres, c'est parce qu'il trouve son pauvre village trop triste, trop nu, trop vide de plaisirs, et qu'il s'y ennuie.

Certes, il n'entre pas dans notre pensée de transporter dans nos villages toutes les séductions, toutes les attractions, souvent peu morales des villes, ce qui serait impossible et peu désirable ; mais, sans aller jusque-là, rien ne serait plus facile, si l'on était bien pénétré de cette vérité, de donner à nos villages un peu plus d'élégance et de variété dans la vie. On pourrait y faire davantage pour les yeux et pour l'esprit, y multiplier les occasions de distractions saines et de plaisirs à bon marché.

Qui empêcherait de substituer au cabaret sombre et enfumé, d'aspect lugubre et misérable, véritable assommoir qui pousse à boire et à s'enivrer pour oublier la tristesse du lieu, un café un peu propre et élégant, bien éclairé, où l'on pourrait goûter, en famille, un instant de repos ? Ce serait un moyen de lutter contre l'alcoolisme meurtrier que nous nous permettons de recommander à nos Sociétés de tempérance. Elles pourraient s'entendre, pour cette œuvre de moralisation, avec les syndicats agricoles, qui sont tout indiqués pour prendre en main toutes les améliorations de la vie rurale.

Signalons, en passant, et dans le même ordre d'idées, la création de Sociétés de musique, de chant, de tir et de gymnastique, qui répandraient tant d'animation autour d'elles et qui seraient un centre d'attraction si puissant.

Toutes ces choses sont très faciles au fond ; pourquoi, cependant, sont-elles d'une réalisation si difficile ? Il ne faut pas en chercher la raison bien loin. Ce qui manque, presque partout dans nos campagnes, c'est l'homme ou les hommes capables de prendre l'initiative de ces modestes transformations et de les mettre en route. Le rural est timide de sa nature, méfiant par-dessus le marché, très économe, et il n'aime pas à se mettre en avant pour faire du nouveau ; il craint les quolibets de ceux qui ne font rien, redoute les responsabilités, et il

ne faut pas compter sur lui, pour prendre la tête d'une entreprise quelconque ; mais il est plein de bonne volonté pour suivre l'impulsion donnée et il ne marchand pas son concours à une œuvre utile ou agréable.

Qui sera ce quelqu'un indispensable pour mettre tout en marche, ce boute-en-train dont on ne peut se passer ? Ce ne peut-être qu'un homme un peu supérieur à la moyenne des habitants de la commune, indépendant par situation et par caractère, ayant une autorité acceptée de tous, presque toujours un bourgeois, nous entendons par là un habitant de la commune, fixe ou temporaire, venu de la ville, avec ses goûts de plaisir et de distraction, et s'intéressant à la vie de la campagne.

Nous n'avons pas en vue ces bourgeois orgueilleux ou ces grands seigneurs d'autrefois, qui ne prennent une installation à la campagne, que pour s'y barricader dans leur somptueuse solitude et qui ne veulent avoir aucun rapport, aucun contact, avec le reste de la population ; ceux-là, ne s'occupent de rien d'habitude et ne peuvent, du reste, rien faire de pratique, parce qu'ils sont des réfrigérants et qu'ils éloignent au lieu d'attirer. Bien différente est la situation du bourgeois qui habite la campagne la plus grande partie de l'année ; qui y possède des terres, en dirige l'exploitation ; qui a, en un mot, les mêmes intérêts que les autres habitants de la commune, et qui est mêlé à leur vie de tous les jours. Celui-là peut exercer une influence sur leur esprit, par la façon dont il vit, et il dépend de lui de devenir le centre de toutes les organisations de nature à donner de la vie à la commune et à rendre son séjour agréable.

Cette classe de bourgeois ruraux, autrefois si nombreuse, s'est, malheureusement, de plus en plus rarifiée, dans les cinquante dernières années. L'attraction des villes s'est exercée sur elle encore plus que sur les simples paysans ; sous l'empire de causes que nous avons analysées, beaucoup de propriétaires riches ont quitté l'agriculture pour l'industrie où l'on gagnait plus d'argent, et où l'on trouvait une existence plus large, des habitations plus luxueuses. Ceux qui ne sont pas devenus industriels ont suivi l'exemple des autres et ont cherché aussi à la ville des jouissances plus relevées, une société plus choisie, plus raffinée. Les femmes ont eu leur large part dans ce mouvement d'exode vers la ville et elles sont, en grande partie, responsables de l'absentéisme qui a si puissamment contribué à la dépopulation des campagnes.

La littérature populaire aurait un grand et beau rôle à jouer dans cette œuvre de régénération morale et sociale, elle pourrait beaucoup pour changer les idées, les habitudes, le caractère des citadins et des ruraux eux-mêmes, en modifiant leur conception de la vie et du bonheur.

Malheureusement, elle semble, de plus en plus, oublier cette noble mission d'éducatrice. Quand elle ne tourne pas à la pornographie abjecte, qui est le foyer d'infection morale le plus redoutable de notre époque, elle ne sait que flatter les appétits les plus bas et les passions les plus violentes ; elle étale, avec complaisance, sous les yeux de la foule, des scènes de férocité hideuses, comme si elle voulait ramener l'homme à la bête.

En face de cette littérature décadente, on voit, heureusement, se lever depuis quelques années, une littérature nouvelle, la littérature de l'avenir, éprise de toutes les beautés, la beauté de la nature, la beauté de l'homme fort et sain, la beauté de la vie intérieure ; elle fait appel aux plus nobles sentiments de l'âme humaine et s'efforce de réveiller en elle le goût de la vie simple et des joies de la famille.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat
Villa de Millo, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

BAISSE DE MISE A PRIX

d'un immeuble dépendant d'une succession vacante

Le Mercredi vingt-cinq Octobre courant (mil neuf cent cinq), à dix heures du matin, par devant M. le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, commis à cet effet, au Palais de Justice, à

Monaco, en la salle d'audience du Tribunal Supérieur, il sera procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble, situé à Monaco, lieu dit de l'Observatoire, circonscription de la Condamine, quartier de la Colle supérieure, consistant en une maison d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, dénommé :

VILLA BOILLOT

ensemble le terrain sur lequel celle-ci repose d'une contenance de deux cent quatre mètres carrés cinq centimètres carrés environ.

Cet immeuble figure sur la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, section A, partie du numéro 71 pour une superficie de deux cent quatre mètres carrés environ.

Il est borné au nord et à l'ouest par la propriété Plati, à l'est par la propriété Rigazzi, et au midi par des rochers inaccessibles.

Cette vente a lieu à la requête, poursuites et diligences du sieur Auguste Croco, commis-greffier près le Tribunal Supérieur, demeurant à Monaco, agissant comme curateur à la succession vacante du sieur Gustave Cornu, dit CARLET, en son vivant comptable à Monaco.

Ayant pour avocat M^e REYMOND, demeurant aussi à Monaco, rue de Millo, villa de Millo.

La vente de cet immeuble a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco en date du cinq mai mil neuf cent cinq, enregistré, et fixée une première fois au mercredi quatorze juin mil neuf cent cinq; à cette date aucun enchérisseur ne s'étant présenté, la vente a été remise au mercredi vingt cinq-octobre courant, à dix heures du matin, par ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco en date du vingt-trois juin dernier, enregistrée, avec faculté d'adjudger au-dessous de la mise à prix à défaut d'enchérisseur.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par le Tribunal Supérieur dans son jugement en date du cinq mai mil neuf cent cinq, de... **28,000 francs**, outre les charges.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le deux octobre mil neuf cent cinq.

(Signé) : S. REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 2 octobre 1905, folio 99 recto, case 5. — Reçu un franc.

(Signé) : CASSEREAU.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES (à Monte Carlo)

I. — Modifications aux Statuts.

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le trois juillet 1905, enregistré, contenant le procès-verbal authentique d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses Annexes, à Monte Carlo, ladite assemblée régulièrement convoquée et constituée, ainsi qu'il appert des pièces annexées à la délibération, il a été apporté aux statuts de ladite Société les modifications suivantes, votées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

ARTICLE 5 DES STATUTS

L'article 5 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« La durée de la Société expirera le premier avril mil neuf cent quarante-huit, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

ARTICLE 18 DES STATUTS

L'article 18 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

« Les administrateurs sont toujours rééligibles. »

II. — Emprunt.

Enfin, aux termes de la délibération authentique ci-dessus relatée, l'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à contracter un emprunt de quinze cent mille francs et à réaliser cet emprunt sous forme d'émission d'obligations au mieux des intérêts de la Société.

III. — Ces décisions ont été approuvées par Ordonnance Souveraine, en date du 26 septembre 1905.

IV. — Une expédition de l'acte notarié ci-dessus énoncé a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Pour extrait publié conformément à la loi.

Alex. EYMIN.

AVIS

Par acte sous seing privé en date du 30 septembre 1905, enregistré, Messieurs J. Bonaventure et E. Verrando, marchands-tailleurs, ont cédé à Madame Constance Verrando leur fonds de commerce sis 1, rue des Açores, Monaco-Condamine.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR
Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM
Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.
EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.
HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

HOUSE AGENT Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :
1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.
2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, 25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

BOISSONS GAZEUSES
Eaux Minérales, Bières, Sirops, Sodas, etc.

ENTREPOT MONÉGASQUE

BOISSONS HYGIÉNIQUES

Maison COLLY-JOFFREY
21, boulevard de l'Ouest (En face de l'Institut Ophtalmique)

ON PORTE A DOMICILE

Spécialité recommandée : L'AUTO, soda mousseux.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 24 Septembre au 1^{er} Octobre 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Princesse-Alice, mon.	Carr	Sur lest
Newcastle	vap. Etna, angl.	Keldie	Houille
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Nice	cutter Joyeux, fr.	Reboa	Vin.
Ste-Maxime	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Sable.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Reine-des-Anges, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Marie-Virginie, fr.	Jouvenceau	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Nice	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Fer

DÉPARTS du 24 Septembre au 1^{er} Octobre.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Stephano	cutter Eleonora-Rosa, it.	Schiano	Sur lest.
Sto-Tropez	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Fûts vides
Cannes	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Sur lest
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Reine-des-Anges, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Marie-Virginie, fr.	Jouvenceau	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Garel	Id.
Nice	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.